

Les chômeurs font des concessions, les employeurs ne transigent pas

 alternatives-economiques.fr/chomeurs-concessions-employeurs-ne-transigent/00095086



Stand Pôle emploi au Salon pour les jeunes de 16-30 ans à Paris, le 16 septembre 2020.

PHOTO : Marta NASCIMENTO/REA

?

Avec la crise, les demandeurs d'emploi acceptent baisses de salaire, emplois sous-qualifiés ou trajets domicile-travail plus longs. Les employeurs, eux, ne font guère de compromis.

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, 68 % des demandeurs d'emploi ont vu leur projet professionnel bouleversé et 90 % d'entre eux se disent prêts à faire au moins une concession pour décrocher un emploi.

A l'inverse, les employeurs, dans leur écrasante majorité, ne comptent pas modifier leurs critères de recrutement. Ils sont même 16 % à les revoir à la hausse dans le domaine de l'expérience professionnelle et 14 % dans celui des compétences.

C'est ce que révèle une étude de l'Unédic, le gestionnaire de l'assurance chômage, baptisée « *Crise de la Covid-19 et marché du travail* » et réalisée entre mi-septembre et mi-octobre 2020, juste avant le second confinement.

Les résultats de cette enquête ne surprennent pas Thomas¹, directeur d'une agence Pôle emploi dans les Hauts-de-France. « *A cause de la crise, il y a davantage de main-d'œuvre disponible. Les employeurs peuvent se permettre de rester exigeants. voire de l'être davantage.* »

Accepter un emploi sous-qualifié

Thomas travaille à Pôle emploi depuis près de vingt ans. Il rencontre régulièrement des recruteurs « *ayant tendance à rechercher le mouton à cinq pattes* », même hors périodes de crise.

« *Ils veulent des diplômes, de l'expérience, des compétences. On doit régulièrement les ramener à la réalité du marché du travail local. Et les avertir : Si vous voulez des compétences, il faut proposer les salaires adéquats !* »

Revoir ses prétentions salariales à la baisse : c'est justement l'une des concessions que pourraient aujourd'hui faire plus d'un tiers (35 %) des demandeurs d'emploi interrogés.

Ils sont beaucoup plus nombreux à se dire prêts à faire des compromis sur la nature du contrat. Quelque 73 % pourraient ainsi accepter un CDD ou un contrat saisonnier et près des deux tiers (59 %) seraient d'accord pour prendre un emploi à temps partiel voire sous-qualifié par rapport à leurs compétences (51 %).

Enfin, les chômeurs sont davantage enclins à faire des compromis sur les critères de mobilité. Sept demandeurs d'emploi sur dix se déclarent partants pour prendre leur voiture tous les jours et plus d'un tiers accepterait désormais d'avoir un temps de trajet domicile-travail plus long, quitte à y perdre financièrement.

Des offres d'emploi en baisse, un rythme de recherche en hausse

Cette plus grande flexibilité des chômeurs se traduit très concrètement sur le marché du travail. Une synthèse, publiée en novembre par Pôle emploi, révélait ainsi une baisse de 7 points des difficultés de recrutement, anticipées par les employeurs. Dans les enquêtes annuelles sur les besoins en main-d'œuvre (appelées enquêtes BMO), ces difficultés sont d'ordinaire attribuées à une « *pénurie de candidats* » puis aux « *profils inadéquats* ».

La crise du Covid-19 a tout chamboulé. Les demandeurs d'emploi sont plus nombreux. Le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans aucune activité) a augmenté de 8 % entre novembre 2019 et novembre 2020, selon les derniers chiffres publiés par la Dares, le service statistique du ministère du Travail. Mais les offres d'emploi, elles, ont diminué. Après s'être quasiment taries en avril, avec une chute historique de 70 %, elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise. En novembre 2020, le nombre d'offres collectées par Pôle emploi était en baisse de 8,3 % par rapport au mois précédent. Sur un an, la baisse atteint 30 %.

Pourtant, les chômeurs ne se découragent pas. Bien au contraire. L'enquête de l'Unédic dévoile que 45 % d'entre eux ont maintenu le même rythme de recherche pendant le premier confinement, quand le marché du travail était fortement dégradé. 20 % l'ont même accéléré durant cette période. A partir du 11 mai, après le déconfinement, ils étaient un tiers – soit 10 points de plus – à intensifier leurs recherches. Seuls 6 % reconnaissent avoir baissé les bras et abandonné.

Plus de la moitié des employeurs ne sollicitent pas Pôle emploi

Les perspectives de recrutement des employeurs, elles, ne sont guère encourageantes. Selon l'étude de l'Unédic, près de six établissements interrogés sur dix indiquent que les embauches envisagées ont été repoussées ou annulées. Et ceux qui recherchent des candidat.e.s n'ont pas modifié leurs méthodes de recrutement. La majorité dit « *solliciter le réseau personnel ou professionnel* ». Un canal particulièrement utilisé aussi par les demandeurs d'emploi.

La moitié des employeurs ne publie pas d'annonce sur Internet alors que neuf chômeurs sur dix consultent et répondent à des offres en ligne !

Il existe en revanche une différence notable sur l'utilisation d'Internet. La moitié des employeurs n'y publie pas d'annonce, alors que neuf chômeurs sur dix consultent et répondent à des offres en ligne ! Quelque 82 % envoient également des candidatures spontanées par Internet, une méthode qui s'est amplifiée pendant la crise.

A l'inverse, et en toute logique, la remise en mains propres du CV est en perte de vitesse depuis le printemps. Quant aux entretiens d'embauche, ils ont plus souvent été réalisés au téléphone. Une méthode qui a semblé satisfaire candidats comme employeurs, à l'exception des recruteurs du secteur du commerce qui disent avoir plus de difficultés pour évaluer la qualité des candidats.

Enfin, l'étude indique qu'un tiers des employeurs sollicite davantage Pôle emploi pour être accompagné dans un recrutement. Pour autant, plus de la moitié d'entre eux (56 %) ne font jamais appel à l'opérateur.

1. Le prénom a été modifié à sa demande.